



MAIRIE DE SALEON
D.330, LE SERRE
05300 SALEON
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le six octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON

Étaient présents : Messieurs Yohann TORD, Pascal LOMBARD, David HALTER, Cyril MONTANT et Madame Sandrine PEYRON

Étaient absents excusés : Messieurs René ARNAUD et Yves JOUVE

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 5

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 30 septembre 2014.

Madame Sandrine PEYRON a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte-rendu du 1^{er} septembre 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Motion de soutien aux notaires et huissiers
- Adhésion au CAUE
- Approbation de la modification des statuts du SYme05
- Attribution de l'indemnité au receveur municipal

A l'unanimité, l'ordre du jour est modifié.

OBJET : Désignation du correspondant défense communal

Dans le cadre de l'instruction ministérielle relative aux correspondants défense du 08 janvier 2009, chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal afin de développer le lien Armée-Nation.

Suite au renouvellement des conseils municipaux issus des dernières élections, la Préfecture des Hautes-Alpes nous demande de bien vouloir procéder à la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Les coordonnées de l'élu désigné seront alors transmises au Délégué Militaire Départemental afin qu'il prenne contact avec lui pour lui fournir tous les éléments et informations utiles pour mener à bien cette mission qui s'organise autour des trois axes suivants :

- la politique de défense (contribution à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la protection des Français et de leurs intérêts),
- le parcours de citoyenneté (recensement et journée d'appel de préparation à la défense),
- la mémoire et le patrimoine (information et sensibilisation des citoyens aux événements nationaux et internationaux qui ont marqué l'histoire),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Désigne M. Cyril MONTANT, 1^{er} adjoint, correspondant défense communal

OBJET : Point sur les travaux et études en cours

Le Maire informe le conseil des faits suivants :

- Le remplacement des huisseries de l'appartement communal occupé par Mme CLOOS est terminé
- Pour le branchement électrique du cimetière, les travaux de génie civil sont terminés
- Les escaliers en pierre de la calade Rompe Ciou seront réalisés fin de semaine 44. Durant cette semaine (du 27 au 31/10), la circulation sera perturbée sur la voie principale
- La SARL Reynaud et Fils a commencé le sondage pour définir les différents collecteurs et réseaux (eau, égout, électricité et téléphone). Cette mission a pour but de collecter les eaux de ruissellement et de rationaliser les eaux pluviales et les eaux usées.
- Une réunion s'est tenu le 09/10 avec une experte en assurance ainsi que l'entreprise au sujet du litige concernant la façade de l'église ainsi que la détérioration de la peinture intérieure.
- Le projet de rénovation des 2 masures en garages communaux et/ou locaux pour entreprises communales est en bonne voie :
 - Le 06/10 une entrevue avec Mme la Députée a eu lieu
 - Un rendez-vous avec le conseil régional a été pris pour fin octobre
 - Le projet sera présenté au conseil général 05 pour effectuer une demande de subvention

OBJET : Renouvellement du contrat horizon villages

Le Maire présente aux conseillers le devis de la société JVS Mairistem concernant le renouvellement du contrat pour les logiciels Horizon villages On Line.

Il s'élève à 1017.60 euros HT (droit d'accès et cession licences) auxquels il faut rajouter 254.40 euros HT (mise à niveau et assistance), soit 1 272.00 € HT par an, le contrat étant valable pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à signer le contrat Horizon village On Line pour 3 ans à compter du 01/11/2014 et à effectuer le mandatement des frais inhérents.

OBJET : Motion de soutien aux notaires et huissiers

Le Maire expose aux conseillers un courrier de Maître TUDES et Maître ASTRUC alertant les autorités sur la déréglementation de leurs professions et les conséquences que cela engendrerait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Adopte la motion suivante : « La commune de SALEON déclare soutenir les notaires et les huissiers de justice dans leurs contestations de la loi portant réforme des professions réglementées. La commune soutient ces deux professions réglementées dans leur opposition ferme à l'instauration d'un droit et d'une justice à 2 vitesses du fait notamment d'une profonde modification de leurs professions.

Dans notre zone rurale, Maître TUDES, Notaire, et Maître ASTRUC, Huissier de Justice, à SERRES, sont les deux seuls point d'accès au droit ».

OBJET : Adhésion au CAUE

Le Maire expose au conseil la proposition d'adhésion du CAUE 05.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 1 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention,
Refuse d'adhérer au CAUE 05.

OBJET : Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes

Le Maire expose au conseil que lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes du 26 juin 2014, les élus ont décidé de compléter les compétences obligatoires du syndicat au titre de l'électricité, de la création et de l'entretien des infrastructures de charge de véhicule électrique entraînant ainsi la réadaptation de ses statuts.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes adoptés en Assemblée Générale le 26 juin 2014 (Délibération N° 2014-16).
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 1 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions,
Refuse la modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes

OBJET : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide

- **de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,**
- **d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an**
- **que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Annie RABASSE, Receveur municipal.**

Questions diverses

- Rappel aux personnes intéressées pour l'obtention d'une coupe affouagère : merci de s'inscrire en Mairie

- Mise en place d'un transport scolaire pour les collégiens entre Saléon et pont-Lagrand : après plusieurs contacts avec le conseil général 05, il a été décidé qu'à partir du 1^{er} décembre 2014, date à laquelle les nouveaux marchés de transport seront effectifs. La mise en place de cette nouvelle ligne sera entièrement prise en charge par le conseil général 05. Toutefois, la commune devra régler les frais de septembre à novembre 2014.

Fin de séance à 21h00.

Prochain conseil prévu le 03/11/2014 à 19h00.